

# Société Coopérative d'Intérêt Collectif VIV'LVIE

## Rapport annuel d'activité 2021

### Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2022

#### **RAPPEL DE LA MISSION**

La mission principale de *Viv'La Vie est* de permettre, à ceux qui le souhaitent, de vivre leur handicap, leur maladie ou leur grand âge, à domicile ou à proximité et en toute sécurité. Elle a aussi pour mission en amont de la dépendance, d'organiser des actions d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage en lien avec les autorités sanitaires de tutelle, les professionnels de santé et les associations de malades.

Dans toutes les actions menées par la SCIC, la solidarité de proximité (voisinage, village) et l'implication des familles des personnes aidées sont systématiquement recherchées et valorisées.

#### **SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

##### **I. SSIAD : TERRITOIRE D'INTERVENTION**

Le SSIAD a un arrêté d'autorisation sur les 8 communes (St Julien des Points, Le Collet de Dèze, St Michel de Dèze, St Martin de Boubaux, St Hilaire de Lavit, St Privat de Vallongue, St André de Lancize, St Germain de Calberte) qui représentent l'ancienne communauté de commune de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes. A ce jour les patients du SSIAD résident sur les communes de St Julien des Points, Le Collet de Dèze, St Privat de Vallongue et St Martin de Boubaux.

##### **II. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE 2021**

###### **A. Crise sanitaire – Covid 19**

Dans la continuité de l'année 2020, l'année 2021 a été marquée elle aussi par la crise sanitaire et notamment par l'obligation vaccinale des soignants.

Dans ce contexte toujours pesant, il est difficile de recruter des aides-soignantes car il y a plus d'offres que de demandes.

Pour assurer la continuité des soins, des choix ont dû être faits car les infirmières libérales sollicitées par ailleurs (vaccinations, dépistages, etc....), n'ont pu assurer aucun remplacement.

###### **B. Enquête annuelle sur la satisfaction des bénéficiaires**

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des bénéficiaires du SSIAD en janvier 2022 concernant l'année 2021.

Il a été distribué aux 14 usagers présents.

42,85 % des usagers et leurs familles ont répondu à l'enquête.

50 % des usagers ayant répondu au questionnaire sont satisfaits de leur prise en charge globale par le SSIAD et 50 % sont très satisfaits.

Les points à améliorer :

- Les horaires proposés pour les soins
- La disponibilité
- La fréquence des interventions
- La diversité des interventions

Ayant connu un turn-over assez important du personnel soignant durant l'année 2021, on comprend tout à fait le niveau de satisfaction. Le SSIAD toujours à l'écoute de ses usagers s'efforce de répondre au mieux de ses capacités aux attentes de ces derniers.

##### **III. LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - SSIAD**

###### **Indicateurs concernant les personnes suivies par le SSIAD**

Il y a eu 17 entrées et 9 arrêts de prise en charge dont 1 décès (non Covid). Le nombre de sorties important est essentiellement dû à des hospitalisations qui ont conduit soit à des entrées en établissement soit à des décès non Covid. Le taux de rotation est de 40 % sur l'année.

La durée moyenne de prise en charge est de 453,22 jours sans interruption.

###### **1. Répartition par âge des personnes accompagnées**

Age moyen des personnes accompagnées : 86 ans

13,05 % ont entre 60 et 74 ans.

21,74 % ont entre 75 et 84 ans.

65,22 % ont entre 85 et 96 ans et plus.

Le SSIAD accompagne pour plus de la moitié des personnes du très grand âge. Ces dernières demandent plus de temps de prise en charge.

## 2. Répartition par sexe des personnes accompagnées

Le SSIAD est intervenu auprès de 23 personnes en 2021.  
14 sont des femmes (60,87 %) et 9 sont des hommes (39,13 %).

## 3. Répartition par GIR des personnes accompagnées en 2021

Libellé	Résultat	%
GIR 1	2	8,7 %
GIR 2	2	8,7 %
GIR 3	7	30,47 %
GIR 4	11	47,83 %
GIR 5	1	4,35 %
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>100 %</b>

## 4. Répartition par condition de cohabitation

Personnes vivant avec des personnes de la génération précédente 4,35 %  
Personnes vivant avec des personnes de la génération suivante 13,04 %  
Personnes vivant en couple ou avec des personnes de la même génération 43,48 %  
Personnes vivant seules 39,13 %

## 5. Activité globale du SSIAD

Le taux d'activité du SSIAD pour 2021 est de 76,85 %

Le taux d'activité n'a cessé de baisser durant l'année 2021.

Nous avons fait le choix de ne pas remplacer les bénéficiaires qui nous ont quittés pour 2 raisons :

- Un manque de personnel
- Certains des bénéficiaires présents dans le service ont vu leur état de santé se dégrader et ont nécessité plus de passages et donc plus de temps.

Cependant, nous n'avons pas de liste d'attente et tous les soins de nursing sur le territoire d'intervention du SSIAD sont assurés.

## IV. LES RESSOURCES HUMAINES

### A. Le personnel

En 2021, il y a eu 2 démissions et 1 arrêt maternité suivi d'un arrêt maladie.

Madame PONCE Cindy (AS) a remplacé Mademoiselle BARSIS Maïlys (AES) et au bout de 2 mois, Madame TEISSIER Corine (AS) a remplacé Madame PONCE Cindy (AS).

Madame THENEVIN Dalila (AVF) en arrêt maternité puis en arrêt maladie a été remplacée par Madame TEISSIER Corine (AS) puis par Mademoiselle AIGOIN Pauline (AS) qui n'a pas souhaité poursuivre le remplacement. Le service s'est retrouvé sans remplaçante au mois d'août. Malgré des recherches (Pôle emploi, appel médical, renfort RH Covid, Facebook, le bon coin...), aucun candidat ne s'est présenté.

Avec l'accord de l'ARS, le service a donc embauché sur ce remplacement Madame VALLET-BOUCHE Céline (sans qualification) afin d'assurer la continuité des soins. Avec l'aide des aides-soignantes en poste, cette dernière a su s'adapter et produire un travail de qualité malgré son manque de formation.

Elle est à ce jour, toujours en poste sur ce remplacement.

Afin d'attirer et de maintenir le personnel en poste, les primes grand âge et Ségur ont été mises en place au mois de mai. Cela a réellement permis d'éviter la fermeture du service au vu des sollicitations permanentes reçues par les AS. De plus, la mise en place au mois d'octobre de la nouvelle grille des salaires de la BAD conforte les AS en poste de rester dans le SSIAD mais jusqu'à quand....

Mesdames BERNABÉ Anaïs (IDEC), GAUTHIER Laure (Administration) et GERBER Clara (AS) ont été présentes tout au long de l'année.

L'effectif au 31/12/2021 était d'une aide-soignante à 0.80 ETP en CDI, d'une aide-soignante à 1 ETP en CDI, d'une assistante de vie aux familles à temps complet en CDI (en arrêt maladie mais remplacée par une employée de soins à domicile), d'une infirmière coordinatrice en CDI à 0.25 ETP et d'une gestionnaire de SSIAD à temps complet en CDI pour 20 patients financés. Cela équivaut à 4,05 équivalents temps plein (ETP).

Le SSIAD a eu et a de grandes difficultés pour recruter du personnel qualifié. La rémunération, le temps de travail, le rythme de travail (coupé) et notre configuration géographique (zone rural) sont de multiples freins au recrutement.

## B. Les formations

Peu de formations ont pu avoir lieu en 2021. 2 ont été annulées.

Thèmes	Nombre d'heures	Nombre de personnes
AFGSU 2	21	1
Le soignant face au refus de soins	21	Annulée
DEAS	490	Annulée
Mobisoins (nouvelle version du logiciel métier)	35	5

## V. Conclusion

Les années se suivent et se ressemblent depuis le début de la crise sanitaire. L'absence de l'aide des IDEL pour les remplacements et le manque de personnel (AS) amène le service à revoir ses objectifs et à réfléchir à son mode d'organisation pour sa pérennité.

Dans ce contexte, il est difficile d'envisager de façon sereine la signature du CPOM et de répondre aux exigences de l'évaluation externe pour 2022. Le service aura besoin d'aide et de conseils de la part des institutions pour y parvenir.

## VI. Perspectives 2022-2023

- Identifier l'ensemble des partenaires actuels et potentiels du SSIAD et formaliser des conventions
- Recueil et mise en place de la réforme tarification des SSIAD
- Former le personnel pour répondre aux besoins
- Elaborer le diagnostic du CPOM en vue de sa négociation avec l'ARS et sa signature (utilisation du solde)
- Préparer l'évaluation externe

## LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE COLLET-PONT-VIALAS

En 2021 la SCIC Viv'Lavie a entamé des démarches pour réviser le bail du site immobilier du Collet avec le président de la commission santé de la communauté des communes des Cévennes au Mont-Lozère, propriétaire du bâtiment.

Ce dernier a proposé, en attendant le rapport de leur service juridique de terminer certains travaux afin d'améliorer le quotidien de professionnels de santé. Notamment, le réglage de la pompe à chaleur.

Cependant, en fin d'année 2021, aucune proposition de renouvellement de bail avec modifications n'a été faite.

Au niveau de l'équipe des professionnels de santé, il n'y a pas eu en 2021 de changement sur le fonctionnement ni sur l'ouverture de la MSP.

Au service d'environ 3 500 habitants, l'équipe est donc composée de :

- 3 médecins généralistes sur les sites du Pont de Montvert, Vialas et Le Collet de Dèze
- 1 assistante médicale
- 7 infirmières réparties sur les 3 sites
- 1 infirmière Asalée
- 2 kinésithérapeutes réparties sur les 3 sites
- 3 ostéopathes répartis sur les 3 sites
- 1 sage-femme
- 1 psychologue
- 1 pédicure-Podologue
- 2 pharmacies réparties sur les 3 sites
- 3 SSIAD répartis sur les 3 sites

Afin d'accroître les services rendus aux patients, le site du Collet met à disposition des espaces afin d'accueillir les permanences de partenaires extérieurs. Il s'agit :

- Du Centre Social du Conseil Départemental + MDS (référente autonomie + assistante sociale)
- Du Point d'accueil écoute jeunes
- Du Réseau obésité infantile (diététicienne)
- De l'ADMR
- Du Secours Populaire

On note le départ en juillet 2021 de la coordinatrice et le recrutement d'une nouvelle en janvier 2022.

En 2021, la MSP a poursuivi ses partenariats et développé les actions suivantes :

- Mise en place de la mission de santé publique : Gestion COVID
- Maintien et/ou mise en place de 4 protocoles : AVK / Pied diabétique / Fin de vie / gestion covid
- Adhésion à la CPTS Terre des sources – Lozère Est (communauté professionnelle territoriale de santé)
- Signature de l'expérimentation MSP « Renforcement psychologique »

Les professionnels de santé se sont réunis 8 fois en RCP (réunion de coordination professionnelle) et 33 cas ont été étudiés.

Afin de pouvoir mettre en œuvre les missions de santé destinées à la population, les professionnels de santé regroupés en SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoire) perçoivent de l'assurance maladie (CCSS) un financement qui est totalement indépendant de la partie immobilière de la MSP.

En 2021, la SISA s'est vu octroyée, selon un calcul par axes réglementés, 60 042 € et a dépensé 50 730 € laissant un solde de 9 312 € provisionné afin de mettre en place le projet de santé de la MSP difficilement réalisable depuis 2 ans dans le contexte de crise sanitaire.

Points en baisse :

Axe 1 (Accès aux soins) : Amplitude horaire et accès aux soins non programmés - Pas de changement entre 2020 et 2021  
=> Demande auprès du CCSS révision de cet axe. En cours.

Diversité de services de soins – Départ orthophoniste.

Axe 2 (Travail en équipe) : RCP – moins de réunion en 2021.

Axe 3 (Système d'information partage) : 17 abonnements déclarés en 2020 et 15 en 2021.

Points en hausse :

Axe 1 (Accès aux soins) : Mission de santé publique : Covid (zéro MSP en 2020).

Axe 2 (Travail en équipe) : Fonction de coordination ; Coordination externe : Valorisée en 2021 (pas en 2020).

Axe 3 (Système d'information partage) : Pas de hausse

### **Perspectives 2022**

- Pas de changement sur le fonctionnement et ouverture MSP
- Arrivée de la coordinatrice en janvier 2022
- Développement partenariat « Quoi de 9 » - Présence d'un travailleur social
- 2 missions de santé publique : Gestion Covid + couverture vaccinale (SEV)
- Signature du projet « prise en charge post-cancer »
- Mise en place APA Pont-de-Montvert (activité physique adaptée)
- 2PAO – microstructure : prise en charge des addictions – Sept 22 pour suivi psy et csapa

### **VIE DE LA COOPERATIVE**

#### Sociétariat

Le nombre de sociétaires a légèrement augmenté par rapport à l'an passé et la répartition dans les différents collèges a été modifiée suite aux changements de catégories de certains sociétaires :

Collèges	Effectif des sociétaires	Montant des parts sociales	Voix à l'AG
Des Collectivités locales	12	5 700,00 €	25 %
Des usagers et investisseurs	85	17 800,00 €	25 %
Des Salariés et apparentés	3	600,00 €	25 %
Des Professionnels de santé et utilisateurs de la MSP	17	2 500,00 €	25 %
Total	117	26 600,00 €	100 %

Au 31/12/2021, **117 sociétaires** dont **les 12 collectivités locales. 532 parts sociales** souscrites pour un montant de **26 600 €**. 6 parts sociales pour un montant 300 € ont été souscrites. 1 part sociale a été remboursée.

#### Composition du CA au 31 décembre 2021

##### Collèges des professionnels de santé utilisateurs de la MSP

- BENKEMOUN Didier, médecin, Saint Michel de Dèze,
- BALDRAN Martine, infirmière Asalée, St Michel de Dèze,
- LEROY Philippe, médecin, Le Pont de Montvert,
- BLACLARD Catherine, pharmacienne, Le Pont de Montvert,
- QUINSAC Némo, médecin, Vialas

##### Collège des salariés et apparentés

- Laure GAUTHIER, technicienne administrative, le Collet de Dèze,
- Anaïs BERNABÉ, infirmière coordinatrice, Le Collet de Dèze,

##### Collège des collectivités locales

- 1 élu de la commune du Collet de Dèze – Madame LAUZE Annie
- 1 élu de la commune de Vialas – Monsieur QUINSAT Denis
- 1 élu de la commune du Pont de Montvert – Monsieur MAURIN Stéphan

Les noms des représentants au collège des collectivités locales pourront être modifiés au sein des communes lors des prochaines élections municipales.

#### Collège des usagers et investisseurs

- GRIOLET Huguette, retraitée, le Collet de Dèze,
- BLANC Maryse, retraitée, Montpellier,
- LOUCHE Alain, retraité, St Martin de Boubaux

Le conseil d'administration vote à l'unanimité le 23/06/2021

Monsieur Didier BENKEMOUN comme Président et Madame Anaïs BERNABÉ comme directrice générale de la SCIC Viv'Lavie.

Le CA s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2021.

#### **BILAN FINANCIER**

Le bilan et le compte de résultat sont annexés au présent rapport d'activité. Ils ont été établis et vérifiés par le cabinet comptable et d'expertise comptable KPMG avec lequel la SCIC a une lettre de mission par tacite reconduction chaque année.

#### Commentaires du compte de résultat

Les comptes ont été préparés par le cabinet KPMG d'Alès et font apparaître un résultat comptable bénéficiaire de 11 218,83 €.

	SCIC	ABRIGADOU OUSTAOU PRESBYTERE	MSP	SSIAD	RESULTAT
Année 2007	-3 572,23 €	-27,32 €			-3 599,55 €
Année 2008 à 2012	14 863,44 €	-4 990,55 €		27 398,61 €	37 271,50 €
Année 2013 à 2017	30 990,35 €		-3 760,87 €	169 317,79 €	196 547,27 €
Année 2018	4 227,03 €		-381,14 €	24 820,43 €	28 666,32 €
Année 2019	-1 529,06 €		2 182,45 €	10 506,12 €	11 159,51 €
Année 2020	-2 546,14 €		4 963,16 €	12 769,95 €	15 186,97 €
Année 2021	-926,13 €		541,36 €	11 603,60 €	11 218,83 €
SOLDE	36 489,39 €		3 544,96 €	256 416,50 €	296 450,85 €
		<b>40 034,35 €</b>		<b>256 416,50 €</b>	

L'activité « *fonctionnement de la SCIC* » est déficitaire de - 4 906,76 €. Ceci s'explique principalement par la prise en charge par la SCIC des loyers et charges du local de l'orthophoniste inoccupé pour un montant de 3 980,61 €. De plus, pour l'année 2021, le dépôt des comptes et la modification des dirigeants a eu un coût nettement supérieur aux autres années soit 623,88 €.

L'activité « MSP » présente un solde positif de 4 521,97 €. Ceci ne reflète pas la réalité car ce bénéfice est dû à un différentiel entre l'amortissement des subventions et l'amortissement des achats faits lors de l'ouverture de la MSP avec la subvention correspondante. En 2022, la subvention sera amortie mais pas la totalité des achats.

L'activité « Location St Michel » est une opération nulle car les dépenses sont en totalité refacturées au secours populaire.

L'activité « SSIAD » quant à elle présente un solde positif de 11 603,60 €. Si l'ARS verse toujours au prorata du nombre de patients autorisés (20), elle ne reflète pas la réalité qui était de 17 patients en moyenne présents sur l'année. Le nouveau mode de calcul de la dotation mis en place en juin 2022 va certainement conduire à un déficit du SSIAD en 2022/2023.

#### Commentaires du bilan

A la clôture de l'exercice, **les fonds propres de VIV' LA VIE** au 31 décembre 2021 se montent à **323 050,85 €** répartis de la façon suivante :

- Capital social : **26 600 €**
- Réserves statutaires : **285 232,02€** (soldes cumulés des précédents exercices)
- Bénéfice 2021 : **11 218,83 €**

Le bénéfice 2021 viendra augmenter les réserves statutaires qui seront alors de 296 450,85 € dont 256 416,50 € de solde sur subvention publiques du SSIAD.

Après réaffectation du bénéfice et prise en compte des réserves dédiées, les fonds propres se répartissent de la façon suivante :

- Capital social : **26 600 €** (appartient aux sociétaires)
- Solde financement SSIAD : **256 416,50 €** (à utiliser uniquement pour les activités du SSIAD)
- Fonds propres SCIC : **40 034,35 €** (utilisation libre)

Au Collet de Dèze, le 20 juin 2022  
Le Président, Didier BENKEMOUN

